

REGLEMENT INTERIEUR de l'école de Danse MISIAK

1. Les cours d'essai sont payants, ils seront décomptés (en proportion) si une inscription est validée ensuite. Après cet essai, **l'inscription est obligatoire pour pouvoir participer aux cours.**
2. Les élèves ont la possibilité de demander un paiement échelonné (3 fois maximum par chèque), sauf pour les stages (le paiement est anticipé pour les cours collectifs et les stages), pour les cours particuliers il intervient au plus tard à la fin du cours.
3. Pour les cours collectifs, l'inscription est annuelle, **l'abandon en cours d'année ne donne lieu à aucun remboursement** (prévoir une assurance).
4. **L'école se réserve le droit d'annuler un cours ou stage en fonction du nombre d'inscrits ayant acquitté le montant du stage ou du cours.** Le professeur essaiera de satisfaire le plus grand nombre sans négliger personne.
5. **Le paiement des cours collectifs est valable pour la saison de septembre à fin juin (voir calendrier affiché dans école), soit 33 séances.** En cas d'absence de professeur, les cours seront rattrapés en accord avec le plus grand nombre de participants.
6. **Tous les danseurs doivent utiliser des chaussures réservées à la Danse** (Ne venant pas de l'extérieur), **non marquantes, sans fer, ni-clou, propres et sèches.** Chacun veillera à garder les locaux et le parquet dans le meilleur état de propreté possible. **Les bancs, les radiateurs et les murs ne sont pas des surfaces de danse et donc chacun veillera à ne pas y poser ses pieds.**
7. **Chaque participant se devra d'avoir une attitude respectueuse envers l'ensemble du groupe sous peine d'exclusion définitive, sans remboursement.**
 - a)- Pour le respect de tous, chacun se devra d'avoir une tenue correcte et adaptée à la danse. **Il fera en sorte d'avoir une hygiène corporelle convenable et fera le nécessaire pour rendre ses odeurs corporelles les plus discrètes possible.**
 - b)- **Le respect de l'heure est le respect de tous.**
 - c)- Chaque participant acceptera le niveau et la progression du cours dans lequel il est inscrit.
8. Sauf cas exceptionnel (le professeur est seul juge) : **Les accompagnateurs non-danseurs ne sont pas admis dans la salle ;**
9. Il est **strictement interdit** de fumer dans les locaux de l'école. **Les fumeurs qui arrivent ou partent veilleront à se débarrasser de leurs mégots en respectant la propreté des abords** et à la sécurité des occupants du bâtiment. Le parking et la pelouse ne sont pas des poubelles, nous vous encourageons à ramener vos bouteilles. Une poubelle est disponible dans la salle pour les petits déchets.
10. Le parking et la pelouse ne sont pas un terrain de jeux. Nous encourageons les parents à veiller à la sécurité de leurs enfants. Nous ne pouvons être tenu responsables d'incident survenu en dehors de la salle de Danse.
11. Les dégradations et les vols feront l'objet de réparation financière et de déclaration en gendarmerie. **L'école de danse ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de vol survenu dans la salle ou lors d'activités extérieures organisées dans le cadre de l'école.**
12. Les seules boissons autorisées pendant les cours sont **sans alcool.** La consommation de drogue diverse et variée, dans les locaux, fera l'objet d'une **exclusion immédiate**, elle sera **définitive** et **sans remboursement.**
13. Les cours particuliers se prennent sur rendez-vous. **Tout cours particulier non décommandé 48 heures à l'avance est considéré comme dû.**
14. Pour le bon déroulement des stages, l'inscription et le paiement sont obligatoires au plus tard 48 heures avant. En cas d'un nombre insuffisant de participants, l'école annulera le stage au plus tard 24 heures avant la date prévue.
15. **Les démonstrations extérieures (publiques hors cadre de l'école et hors information au professeur) sont interdites.**
16. Les élèves qui transmettent l'enseignement acquis pendant les cours se verront exclus et pourront faire l'objet de poursuite. Les élèves désireux de transmettre leurs connaissances apprises se feront connaître auprès de leur professeur. Il leur indiquera les contacts pour intégrer le cycle des formations professionnelles.
17. **Chaque élève ou parents d'élève (mineur) autorise la diffusion de photos/vidéos le concernant prises dans le cadre de nos activités sauf avis contraire stipulé par écrit. Les vidéos pendant les cours sont interdites.**